

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250605

Procès-verbal Conseil Municipal du 05/06/2025

Étaient présents : AUDOUIN Karine ; CLOAREC Frédéric ; COURTIER Dimitri ; DATY Gabriel ; HAQUIN Benoît ; HURTEL Céline ; LACROIX Vincent ; JANY Fabien ; MOREIRA Georges

Absents excusés : BALESTRO Yannick ; CATUFFE Jean ; LEIDING Océane

Pouvoirs : BESNARD Hervé à COURTIER Dimitri

Convocation du : 30/05/2025

Ordre du jour :

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2025
- 3- Décision modificative n°1 budget assainissement
- 4- Décision modificative n°2 budget communal (études et recherches)
- 5- Délibération non-augmentation des loyers (Presbytère)
- 6- Délibération vote de crédits à l'article 673
- 7- Délibération vente maison (5 rue des Postes)
- 8- Délibération taxe de séjour
- 9- Point école
- 10- Compte rendu visite station épuration
- 11- Divers

Début de la séance : 20h00 le 05/06/2025

1- Désignation du Secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Gabriel DATY

2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2025

Des « S » sont à supprimer à vote « POUR » et « CONTRES ».

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du Procès-Verbal amendé des modifications.

Il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

3- Décision modificative n°1 budget assainissement

Lors du report du résultat d'exploitation au budget primitif 2025, une erreur de 0,20 centimes d'euros a été constatée.

Le montant de **4 446,25€** ayant été inscrit à tort au lieu de **4 446,45€**.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250605

Afin de régulariser cette anomalie et d'assurer la concordance avec les données de la trésorerie, il convient d'inscrire ce montant sur le chapitre 002.

Chapitre	Article	Libellé	Montant
002		Résultat exploitation re- porté	+ 0,20€

4- Décision modificative n°1 budget communal (études et recherches)

Monsieur le Maire rappelle que la loi autorise les communes à apporter des modifications au budget initialement adopté lors du vote du budget primitif.

Le devis concernant le schéma incendie (vérification des hydrants) a été revu à la hausse. Il est donc nécessaire d'abonder l'article 617 de 3 100€ supplémentaires afin de couvrir le coût total de l'étude.

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	617	Etudes et recherches	+ 3 100 €

La présente décision est sans incidence sur l'équilibre général du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative.

5- Délibération non-augmentation des loyers (Presbytère)

Monsieur le Maire propose de ne pas réviser les loyers en 2025. Cette mesure concernerait tous les baux communaux.

L'augmentation pour l'heure ne se fera que si un locataire change ou alors quand il y aura des travaux de réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas réviser les loyers en 2025.

6- Décision modificative n° 2 budget communal (vote de crédit à l'article 673)

Il convient d'abonder l'article 673 du chapitre 67 afin de rembourser la caution de l'ancienne locataire d'un des logements communaux.

Chapitre	Article	Libellé	Montant
67	673	Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative.

7- Délibération vente maison (5 rue des Postes)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la mise en vente du logement communal situé au 5 rue des Postes à Brégy (60440) désigné comme ci-dessous :

- Maison à usage d'habitation de type F5 (entrée, séjour avec cuisine ouverte, salle de bain, WC. Premier palier : dressing, 2 chambres. Deuxième palier : 2 chambres).
- Grange et jardinet attenants à la maison.

Le tarif est à définir avec l'agence.

Réf. : PV CM-20250605

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire d'engager la mise en vente du bien.

M. le Maire devra présenter une nouvelle délibération pour finaliser la vente.

8- Délibération taxe de séjour

La 2^e Adjointe présente le point. Elle rappelle les précédentes discussions du conseil sur le sujet et les procédures à engager pour que la taxe de séjour soit effective.

Une délibération doit être adoptée et envoyée en préfecture avant le 1^{er} juillet pour une application au 1^{er} janvier suivant. Les taux sont ceux proposés sont ceux de la précédente présentation du sujet à savoir :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de mettre en place de la taxe de séjour aux taux mentionnés.

9- Point école

M. le Maire présente les avancés sur le projet.

Lors du rendez-vous avec l'ADTO des remarques ont été apportés sur le projet. L'ensemble des points soulignés par l'ADTO ont été analysés et une réponse positive a été apporté à chacune des remarques.

Les points positifs de cette proposition de construction derrière l'école maternelle sont nombreux :

- Possibilité de construire en plusieurs phase tout en conservant le rythme scolaire actuel,
- Ecole regroupée,
- Création d'un bureau pour la directrice donc récupération de la salle de la mairie a 100%,
- Création d'une salle pour les professeurs,
- Création d'un espace de motricité,
- Accès PMR,
- Mise en conformité des accès,
- Sécurité accru avec l'entrée rue du Louvre,
- Création de 100 m² de zone stockage de technique,
- Création espace stockage pour l'école,
- Récupération de l'espace sportif terrain de basket,
- Possibilité de créer un parking à l'emplacement des ALGECOS,
- Récupération de la cour devant l'école maternelle,

Prochaine étape faire étude de sol puis étude topographique.

L'ADTO prendra le relais ensuite pour réaliser :

- L'étude de faisabilité,
- Le programme d'opération = cahier des charges pour définir les besoins et ensuite permettre de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre,

Ces deux opérations sont incluses dans notre abonnement à l'ADTO. L'estimation des coûts entre 750 et 900k€ sans les subventions.

Des discussions s'engagent entre membres du Conseil sur les accès, les normes, les opportunités etc.

Il est rappelé par Dimitri COURTIER que Hervé BESNARD et lui-même sont contre le projet.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250605

M. le Maire prend acte et annonce lancer les études.

10- Compte-rendu visite station épuration

M. le Maire présente une synthèse du rapport de bilan 24 heures de la station d'épuration effectuée par la SATESE de l'Oise du 10 mars 2025 au 11 mars 2025.

Les points de vigilance sont :

- Débitmètre amont-aval à étalonner,
- Investigations complémentaires à mener dans le cadre de l'étude pour les causes des désordres hydraulique sur le réseau. Programme de travaux à mettre en place pour y remédier. Une étude diagnostic est à reprendre dans les meilleurs délais.
- Situation de la filière boue à clarifier.

11- Divers

-Information SAUR

Nous avons reçu la liste des abonnés concernés par un renouvellement contractuel de leur compteur d'eau potable en 2025.

Cette opération obligatoire est sans frais pour eux.

Il ne s'agit pas d'une opération de mise en place de télérelève, simplement d'une campagne annuelle de renouvellement de compteurs âgés de plus de 15 ans.

Chaque abonné concerné a reçu un mail ou sms l'informant de cette opération.

Si un abonné inquiet venait à vous appeler en voyant un de nos agents sonner chez eux, il ne s'agit pas de démarchage mais bien d'une opération contractuelle pour SAUR.

Les opérations sont réalisées par du personnel SAUR et non par un sous-traitant à partir du 07 Juin 2025

- 14 juillet

M. le Maire propose que des conseillers municipaux se rassemblent ultérieurement pour une réunion de travail pour avancer sur ce sujet.

- Demande élagage

Une demande d'élagage a été faite auprès d'un administré suite à de nombreuses plaintes.

- Renfort humain

Un point budgétaire va être fait afin de voir si on peut prévoir un renfort pour aider le cantonnier sur deux mois pour l'entretien des espaces verts juillet et fin août (avant rentrer des classes) à fin septembre sur 1 mois.

- Stationnement voiture tampon

La municipalité est en attente du retour de la gendarmerie sur les différentes plaques transmises. Le Capitaine doit faire un retour cette semaine. M. le Maire a commencé à mettre des autocollants stationnement interdit sur certains véhicules et cela a déjà eu un retour positif.

- Note de la trésorerie sur la qualité comptable

M. le Maire tiens à informer le conseil que nous avons eu un message de la trésorerie indiquant qu'ils étaient très contents de travailler avec nous. La note de qualité comptable est passé de 57,14% à 93,33% en à peine 1 an. Que les différents points anciens avaient quasiment tous été traités. Bravo à l'équipe et à la secrétaire pour son acharnement à vouloir résoudre les problèmes.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70 mairie.de.bregy@orange.fr <http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250605

- **Information Convocation réunion pour le tirage au sort des jurés d'assises pour 2025 aura lieu le lundi 23 juin 2025**

- **Antenne**

Un entretien téléphonique avec Orange a eu lieu mardi 3 juin dernier. Celui-ci fait suite à la validation par la commission de remettre ce projet en route comme déjà évoqué lors du conseil du mois d'avril. Le service radio a étudié les zones d'implantation optimale et il s'avère que la zone industrielle est l'emplacement idéal et de plus répond à d'autres critères comme la non-gêne des administrés.

Dans du projet, ils ont besoin de :

- un accès relativement large pour la phase travaux à savoir environ 4mètres
- une surface nécessaire pour coucher le pylône et ensuite le lever
- un raccordement énergie suffisamment proche
- une emprise au sol située entre 45 et 80 m² sous réserve de la création d'une zone de stationnement et d'un chemin d'accès.

Un échange avec les propriétaires des parcelles va être engagé afin de valider leur accord.

- **Collecte verre**

Une étude a été menée sur l'amélioration de la collecte de verre. Il va nous être proposé le rajout d'un container. Il faudrait envisager un deuxième endroit de stockage pour un nouveau container (rue de Meaux ?).

- **Date prochain conseil d'école**

Mardi 17 juin 2025

- Une question a été posée sur l'état des routes départementales et quand elles allaient être refaites ? Nous attendons le retour du département.

Monsieur le Maire remercie les administrés œuvrant à l'amélioration du cadre de vie ainsi que ceux qui ont donné du matériel à la commune.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil au lieu le 7 juillet 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17.

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire dès réception en préfecture,

Brégy
Le 5 juin 2025

Le Maire,
Georges MOREIRA



